

Communiqué des villes de Sevran et de Noisy-le-Sec

Communiqué conjoint de Stéphane Blanchet et Laurent Rivoire, Maires des villes de Sevran et de Noisy-le-Sec

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la découverte du corps d'Oliver Tony par la Police Nationale jeudi 14 novembre, dans la soirée.

Ce jeune homme de 17 ans avait disparu depuis une semaine, après avoir été victime d'un lynchage, sur les bords du canal de l'Ourcq.

Par ce communiqué conjoint et au nom de la population de nos deux villes, nous témoignons à sa famille et aux proches d'Oliver notre compassion et notre peine face à cette épouvantable tragédie.

Mme Ismène Tony, les frères et toute la famille endeuillés auront besoin de toute la solidarité des concitoyens et habitants et toutes les ressources en soins et en soutien pour se réparer et espérer guérir après ce déferlement de violence inouïe. Notre fraternité républicaine est plus que jamais nécessaire.

Nous demandons, comme le fait sa mère, que la diffusion d'images d'horreur cesse pour permettre le deuil et faire décroître la douleur.

Nous remercions les forces de police dans leur ensemble pour leur permanente coordination et leur total engagement avec les résultats rapides obtenus grâce à ce travail continu et exceptionnel. Ils ont toute notre confiance et notre reconnaissance. Tenus informés, nous avons pris d'un commun accord la décision de ne pas nous exprimer afin de ne pas entraver l'enquête.

A présent c'est à la justice de prendre le relais.

A travers ce terrible événement, nous réaffirmons notre besoin d'un service public fort, coordonné, en perpétuel développement, pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans nos territoires.

Nous voulons également appeler au calme et au recueillement dans nos villes respectives. Il ne faut en aucune façon ajouter de la violence à de la violence, du malheur au malheur, du chagrin au chagrin !

Stéphane Blanchet

Maire de Sevran

Laurent Rivoire

Maire de Noisy-le-Sec

Téléchargez le communiqué

[communiqué_conjoint_sevran_noisy_le_sec_15112019.pdf](#) (.pdf - 175.92 Ko)

Publié le 15 novembre 2019